

Observations déposées sur le registre Modification n° 13 du PLU Besançon

Le 18/09/25

RP 1- M. et Mme P. - Avenue de la Vaite Besançon

Limitrophe au futur projet des Vaites, nous aimerions connaître la nature des constructions, leur hauteur, leur emprise au sol qui seront en face de chez nous et à côté de chez nous. A quelle échéance les travaux vont-ils débiter ?

RP 2- Madame C. - Rue de Charigney Besançon

J'aimerais savoir quel est le projet de construction à l'emplacement des garages, rue Schweitzer : sa hauteur et la date de réalisation.

Le 22/09/ 2025

RP 3- Monsieur P. - Avenue de la Vaite

Quelles maisons individuelles à l'Ouest de la rue d'Hortésie. Merci

Le 26/09/25

RP 4- Madame L. - Avenue de la Vaite

Constructions inutiles, couper les arbres, inutile, projet inutile

RP 5- 7 personnes résidant Avenue de la Vaite, Rue de Belfort et Chemin du Vernois

Les Vaites sont à vocation agricole, et, ou naturelle.

N'est-il pas possible d'abandonner ce projet archaïque ?

Le réchauffement climatique qui s'accélère et les centaines d'hectares de forêt qui partent en fumée, comment peut-on détruire encore des arbres et de la végétation ?

La bétonisation entraînera une modification du ruissellement, sûrement des inondations.

Quel abandon de la biodiversité lié au déboisement et aux travaux, quel avenir pour la faune, les oiseaux ?

Pourquoi ne pas rénover l'école existante sachant que la nouvelle est démesurée et que le nombre d'élèves décroît (- 2800 à la rentrée 2025) ?

Le quartier des Vaites est excentré, les zones d'activité plutôt sur Planoise et Valentin, il n'y a donc aucun intérêt de construire sur ces terrains.

Lors des canicules, les habitants des centres-villes et autres quartiers viennent se promener dans cet îlot de fraîcheur.

Pourquoi ne pas réhabiliter la maison de retraite, rue Schweitzer, le bâtiment Orion, rue de Belfort ?

RP 6- Monsieur C. - Montbéliard

Zone Nord-secteur Charigney.

Il n'est pas envisageable de construire sur le secteur Charigney, c'est une zone sensible notamment en raison des sols et des sous-sols qui regorgent de sources souterraines naturelles.

Hormis ces sous-sols, les terres ancestrales travaillées par nos anciens qui ont mis toute leur volonté à jardiner vont disparaître au profit de constructions. Quand nous avons une zone humide, il s'agit en notre temps de les préserver.

Je suis ici aujourd'hui pour défendre l'avenir de mes enfants, de nos enfants.

RP 7- Madame M. et Monsieur M. - Avenue de la Vaite

"greffe de qualité avec les quartiers avoisinants"

Qu'est-il prévu pour assurer la sécurité (troubles du voisinages / incivilités...) avec l'arrivée de nombreux habitants ?

Eaux pluviales

Un ruissellement est déjà important, dans la mesure où les espaces bétonnés seront plus importants, est-ce que les mesures / équipements prévus seront suffisants pour évacuer l'eau, en particulier lors de forts intempéries ?

La noue des Vaites dont la destruction a été stoppée suite à une décision de justice, pour non-conformité, va-t-elle servir pour l'écoulement des eaux ? Sera-t-elle restaurée ?

" Secteur rue hortési"

La construction du centre de parking à hauteur, construction de type périphérique, assimilable que l'on peut trouver par exemple à proximité d'aéroports qui n'a pas sa place au milieu d'un quartier d'habitation / d'un lieu de vie. Un bloc

de béton au milieu d'un écrin de verdure qui va concentrer des véhicules motorisés entre autres et dont l'accès (entrée/sortie) va se faire par un seul point avenue de la Vaite, ce qui présente un impact en termes de circulation et de sécurité routière.

Axe où l'on constate déjà nombres d'infractions (excès de vitesse...). Est-ce que ce choix est judicieux ?

La plus grande concentration des logements prévues est sur le secteur Oudot et Charigney. Pourquoi ne pas réutiliser / réhabiliter le parking déjà existant rue Schweitzer ?

Le stationnement sera vraisemblablement payant alors qu'actuellement le stationnement est accessible à titre gratuit.

Est-il prévu un tarif financier préférentiel pour les riverains ?

Circulation routière (véhicules motorisés et modes doux)

Avec l'augmentation du nombre d'habitants, qu'est-il prévu pour la circulation du quartier dans sa globalité ?

En ce qui concerne le pont Guillotin, déjà mal mené, par des véhicules dont les hauteurs dépassent, qu'est-il prévu pour limiter ces problèmes ? Quand la circulation de vélos / trottinettes... sera interdite car extrêmement dangereuse par manque de visibilité ?

Préservation du cadre de vie et des vues pour les bâtiments existants, comment cela est-il possible alors que le projet prévoit des hauteurs de construction similaires aux constructions existantes, exemple avenue de la vaite, avec la construction d'immeubles et de parking sillo à R+5 en face d'immeubles existants de même hauteur et pour les maisons, n'auront plus de vues ?

Faune et Flore protégées

Avec les travaux, une partie de la flore et de la faune va disparaître, ceci est une perte irréversible. Nous sommes dans des contextes de réchauffement climatique mondial, une instabilité de la sécurité mondiale. Dans le quartier des Vaites nous respirons, nous sommes moins impactés par rapport aux zones densément bétonnées/habitées lors des vagues de chaleur et de fortes chaleurs.

Des cultures (légumes / fruits...) sont déjà existantes avec une qualité de la terre exceptionnelle reconnue depuis des décennies. Quels sont les bénéfices de détruire tout cela ?

Est-il prévu de replanter de nouveaux arbres ? Si oui quel est le nombre ? Les types d'arbres ? Et leurs emplacements ?

Pour les arbres qui seront préservés, quels sont les arbres concernés, types et où seront-ils situés ?

Durant ces nombreuses années de travaux, qu'est-il prévu pour les habitants actuels afin qu'ils soient "dédommagés" de tous ces désagréments ? Quels impacts y aura-t-il sur les taxes foncières ? A la baisse durant les travaux ? A la hausse quand tout sera terminé ?

Avant les travaux, est-il prévu de contrôler les habitations actuelles (maisons / immeubles / garages...) afin de faire un état des infrastructures ? Puis à la fin des travaux, de refaire cet état des lieux afin de vérifier s'il y a eu ou non

des dommages ? En effet, lorsque la roche a été percée avenue de la Vaite, des fissures sont apparues sur la façade de l'immeuble où nous vivons.

Quels sont les normes de construction de cet écoquartier ?

Quelles sont les étapes du calendrier des constructions ainsi que l'ordre des zones impactées ?

Il est noté "un bon niveau d'équipements publics", quels sont/seraient ses équipements ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale Besançon Cœur Franche Comté, approuvé par le Comité syndical lors de la séance du 14 décembre 2011 est en cours de révision. Qu'en est-il de cette révision ? Est-il possible d'avoir accès à ce schéma actuel et le détail de cette révision ?

Quel est le calendrier de ce travail ?

Le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2029, a été adopté le 14 décembre 2023 par le Conseil de Communauté. Est-il possible d'avoir accès à ce programme ?

Le Plan des Déplacements Urbains (PDU). Est-il possible d'avoir accès à ce plan ?

par sa position dans la ville : cette zone peut non seulement constituer l'entrée de ville mais aussi assurer la liaison inter-quartiers de l'est bisontin. Que veut dire la liaison inter-quartiers de l'est bisontin ?

Le Conseil Municipal a alors approuvé le 30 septembre 2021 les nouvelles orientations d'un projet revisité renforçant la dimension paysagère et écologique à retenir sur le même périmètre, et fixant la programmation à retenir sur le site à environ 600 logements. Pourquoi est-il noté "environ" 600 logements ? Il en est prévu plus ? Ou moins ?

Cahier de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE). Ce cahier est-il déjà réalisé ? Si oui, pouvons-nous avoir accès ? Si non, quelles sont les dates de son établissement ? Pourrons-nous y avoir accès ?

l'échelle de l'OAP SA les grands principes seront :

- L'accueil de nouvelles constructions le long des voiries déjà existantes et avec une diversité de formes urbaines en cohérence avec le voisinage.

Pouvez-vous préciser "avec une diversité de formes urbaines en cohérence avec le voisinage" ?

D'autres destinations compatibles avec la vocation résidentielle du site pourront être également admises.

Pouvez-vous préciser ce que se sont "d'autres destinations compatibles" ?

Pour le secteur Charigney, le besoin en places sera satisfait sur le périmètre du secteur, sauf pour les besoins supplémentaires qui pourront être satisfaits au sein du centre de mobilité du secteur Oudot. Pouvez-vous préciser ce qu'est cet autre centre de mobilité ?

Si le secteur devient desservi par le chauffage urbain, le raccordement des immeubles sera obligatoire, sauf à démontrer qu'il est techniquement, environnementalement, et économiquement non pertinent. Quand cette étude sera faite ?

Les constructions ne pourront y être autorisées que sous réserve que le pétitionnaire garantisse sous sa responsabilité de la prise en compte des caractéristiques du terrain et justifie d'une implantation et de solutions constructives retenues (mise en œuvre des fondations, de l'assainissement, de la gestion des eaux pluviales, ...) n'exposant ni les biens, ni les personnes, ni l'environnement à un risque important.

Qu'est-ce qu'est "un risque important" ? Et moins important ?

Il s'agira de mener les investigations nécessaires en vue d'établir un bilan de la vulnérabilité du site et de qualifier précisément les éventuels désordres. Quand cela sera-t-il fait ? Est-ce que nous pourrons y avoir accès ?

Quand les études de sols seront faites ? Pourrons-nous y avoir accès ?

Un centre de mobilité de hauteur R+5 maximum. Un principe de mixité programmatique sera à développer sur ce bâtiment. Qu'est-ce qu'un principe de mixité programmatique ?

L'Ouest de la rue d'Hortésie accueillera :

- des immeubles de type intermédiaire ou de type habitat individuel dense ou groupé, du R au R+3 avec des jardins

Combien d'immeubles ?